

■ **RAPIDO, Tony Maniglio**, à Prangins, traiteur (FOSC du 20.06.2000, p. 4152). Par décision du 22 janvier 2003, le Président du Tribunal de l'arrondissement de La Côte a prononcé la faillite du titulaire.

Journal no 2622 du 11.03.2003
(00906616 / CH-550.1.004.872-0)